

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 05 novembre 2021 TENUE A LA SALLE POLYVALENTE A 18H30

Présents : BOCOURT David, BOUCHER Michel, CHÉRON Michel, GASTON Jean-Paul, GOBERT Laurence, HALABI Farid, LENGLET Sabine, PATTE Pauline, RETOURNÉ Benoît

Excusés : FAES Olivier, LAVECHIN Monique

Secrétaire de séance : GOBERT Laurence

Le Conseil Municipal de la commune de Berteaucourt-les-Thennes s'est réuni à la salle polyvalente au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur BOUCHER Michel, Maire.

Après approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2021, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

1. Adhésion au service missions temporaires du Centre de Gestion de la Somme

Monsieur le Maire informe que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme gère un service « mise à disposition de personnel » créé en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ce service propose aux collectivités qui le souhaitent un personnel compétent pour effectuer des remplacements d'agents titulaires momentanément absents ou afin de les affecter à des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités....).

M. Le Maire propose d'adhérer à ce service, facultatif, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût. Ce dernier comprend notamment la rémunération totale de l'agent, les charges patronales, les heures supplémentaires, les indemnités de congés payés et frais de déplacement éventuellement, ainsi qu'une participation aux frais de gestion de la mission fixée par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion à la date d'effet de la mise à disposition du/des agent(s).

Toutes les formalités relatives au recrutement et au suivi de la mission sont assurées par le Centre de Gestion, employeur direct de l'agent affecté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'Adhérer au service « mise à disposition de personnel » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme, à compter du 05 novembre 2021 ;
- de Donner mission à M. Le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la collectivité ;
- d'Autoriser M. Le Maire à signer les conventions et avenants à intervenir selon les missions à assurer ;
- d'Inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions ou avenants.

2. Renouvellement de la convention relative à la mise en conformité RGPD de la commune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de désigner un Délégué à la protection des données (DPO) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

La collectivité a fait le choix par délibération en date 15 juin 2018 de désigner le cabinet Solutions Citoyennes pour la mise en conformité RGPD.

Le contrat conclu pour une période d'une année avec « Solutions Citoyennes » est désormais arrivé à expiration.

Afin de se conformer aux préconisations de la CNIL, Monsieur le Maire propose de reconduire la convention avec le cabinet SC en qualité de Délégué à la Protection des Données (DPO).

Le coût de la prestation est établi à 309,60 € TTC par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la désignation du cabinet Solutions Citoyennes comme DPO de la commune de Berteaucourt-les-Thennes ;
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

3. Remboursement des factures Proxelia à la commune de Thennes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 17 mars 2017, le conseil municipal de Berteaucourt-les-Thennes a approuvé le remplacement du chauffage de l'église en indivision avec la commune de Thennes.

Les factures d'électricité émises par la société Proxelia sont transmises à la commune de Thennes qui les mandatent en totalité. Il convient donc de rembourser de moitié chaque facture d'électricité à la commune de Thennes.

Vu les pièces justificatives transmises par la commune de Thennes ;

Considérant que les communes de Thennes et Berteaucourt-les-Thennes sont propriétaires de l'église ;

Considérant qu'il convient à chaque commune de supporter le frais d'électricité ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide le remboursement de moitié à la commune de Thennes de chaque facture d'électricité

4. Création d'une aire de jeux

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le nouveau projet d'aménagement d'une aire de jeux sur le terrain de sport au clos de l'angélique.

Il est prévu d'y installer une combinaison multiactivité avec : toboggan, mur d'escalade, pont conçu en filet, filet vertical, un jeu sur ressort, une balançoire, un banc et un panneau signalétique.

Le coût de cette opération est estimé à 20 899,20 € HT - 25 079,04 € TTC.

Concernant le financement de ce projet, la collectivité souhaite solliciter des subventions auprès du Département de la Somme, de la Région Hauts de France, de la CAF et auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la création d'une aire de jeux
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

5. Rénovation complète du hall d'entrée de l'école

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de terminer les travaux de réhabilitation de l'école en 2022 par une opération de rénovation du hall d'entrée comprenant :

- les travaux de peinture
- le remplacement des dalles de plafond et installation d'un nouvel éclairage à led
- installation de panneaux d'affichage

Le coût de cette opération est estimé à 11 238 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'opération de rénovation du hall d'entrée de l'école, et sollicite auprès de l'Etat une subvention la plus élevée possible au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

6. Rénovation plafond et luminaires classe CP

Monsieur le Maire propose au conseil de remplacer les dalles de plafond et les luminaires dans la classe de CP de l'école de Berteaucourt-les-Thennes.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la rénovation complète de l'école.

Le coût de cette opération est estimé à 2 454,46 € HT - 2 945,35 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de Rénover le plafond et de remplacer les luminaires dans la classe de CP
- de Solliciter auprès de l'Etat une subvention la plus élevée possible au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

7. Remplacement luminaires salle polyvalente

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de remplacer des luminaires tubes fluorescents qui consomment par des luminaires à LEDS dans la salle polyvalente afin de faire des économies d'énergie.

Le coût de ces travaux est estimé à 1 035 € HT, correspondant au devis présenté par la société A.D.M.H.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de Remplacer les luminaires de la salle polyvalente
- de Solliciter auprès de l'Etat une subvention la plus élevée possible au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

8. Achat des numéros de maisons, plaques et poteaux de rue

Le conseil municipal a délibéré en date du 26 février 2021 pour la dénomination et numérotation de la voie « Rue Bailly de Surcy ».

Il convient donc d'acheter les numéros de maisons, les plaques et poteaux de rue pour ce nouveau lotissement. Par ailleurs, il est également proposé d'acheter des numéros aux maisons construites récemment dans la commune. Le coût d'un numéro est d'environ de 7-8 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'Acheter les numéros de maisons et plaques de rue pour le lotissement « rue Bailly de Surcy » et pour les nouvelles maisons.

9. Achat d'une armoire à archives anti-feu

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est indispensable de mettre en sûreté les archives importantes de la commune. Pour cela, il propose d'investir dans l'achat d'une armoire anti-feu. Il présente le modèle proposé par la société BRUNEAU, se rapportant le plus aux besoins de la commune, et dont le prix s'élève à 1 529 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'acheter une armoire anti-feu dont le prix pourra s'élever à environ 1 529 € HT
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

10. Adhésion à un groupement de commandes voirie

Monsieur le Maire expose au Conseil la proposition de la CCALN de reconduire l'adhésion au groupement de commandes portant sur la maîtrise d'œuvre et les travaux de voirie à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 2 ans, renouvelable deux fois pour une période d'un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de l'adhésion de la commune de Berteaucourt-les-Thennes au groupement de commandes « Voirie », constitué par la CCALN
- Désigne M. le Maire pour représenter la commune de Berteaucourt-les-thennes au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la CCALN, service voirie
- Désigne la CCALN comme coordonnateur du groupement de commandes
- Autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes

Divers

- Monsieur le Maire fait part aux conseillers du projet de remplacer les luminaires d'éclairage public existants par des lampes LED. En effet, les luminaires type boule ne seront plus conformes d'ici janvier 2025, selon l'arrêté du 27 décembre 2018 qui impose des mesures de protection interdisant notamment, les éclairages trop orientés vers le ciel.

Ce projet est subventionnable à hauteur de 20 % par la FDE, 40 % par le Conseil Départemental et 20 % par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

- Monsieur le Maire informe qu'en 2022, une étude sera à réaliser pour l'évacuation des eaux pluviales qui est indispensable pour l'obtention de subventions.

- Madame GOBERT Laurence s'est rendue à la réunion de la commission « Communication/Loisirs » à la CCALN et informe les conseillers des différentes prestations proposées par la communauté de communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire, Michel BOUCHER